

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1986/3
8 juillet 1985
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-deuxième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE AUSTRALE

LETTRE DATEE DU 28 JUILI 1985, ADRESSEE AU SOUS-SECRETAIRE GENERAL AUX
DROITS DE L'HOMME PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe m'a transmis le rapport spécial qu'il a adopté lors de la réunion d'urgence sur la situation des droits de l'homme en Afrique du Sud tenue le 14 juin 1985.

Je partage les préoccupations du Groupe spécial d'experts, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'une action internationale urgente pour mettre fin à la violence qui sévit actuellement en Afrique du Sud et pour accélérer le processus d'élimination de l'apartheid.

Conformément à la demande du Groupe spécial d'experts, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ce rapport spécial en tant que document de la Commission des droits de l'homme à sa quarante-deuxième session.

En outre, je souhaiterais que ce rapport spécial soit transmis au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général.

J'invite instamment les membres de la Commission des droits de l'homme à faire des efforts concrets en vue de mettre fin à cette situation de violence et à la politique d'apartheid qui en est la cause.

Le Président de la Commission
des droits de l'homme
Abu Sayeed Chowdhury

Rapport spécial du Groupe spécial d'experts

Le rapport spécial du Groupe spécial d'experts est fondé sur des renseignements concernant les événements survenus récemment dans le domaine des droits de l'homme en Afrique du Sud, fournis par des particuliers et des organisations qui ont eux-mêmes vécu ces événements, ainsi que sur des informations parues dans la presse et des publications 1/. Etant donné que des informations continuent d'arriver, il convient de préciser que le présent rapport décrit la situation qui prévalait entre la fin de la quarante et unième session de la Commission des droits de l'homme et la fin du mois de mai 1985.

1/ Les sources d'information sont les suivantes :

Tribune de Genève des 23, 30 et 31 mars 1985; Le Monde des 20, 25 et 26 mars et du 25 avril 1985; Rand Daily Mail des 14 et 15 février, des 21, 22, 23 et 26 mars et du 26 avril 1985; The Citizen du 14 février, du 3 avril et du 1er mai 1985; The Star des 4, 22 et 29 avril 1985; The Guardian des 3 et 11 avril 1985 et des 8 et 11 mai 1985; The Times du 10 avril et du 8 mai 1985; International Herald Tribune des 9 et 10 mai 1985; Newsweek du 11 mars et du 8 avril 1985; Time du 8 avril 1985; The Economist du 27 avril 1985; Financial Times du 26 mars 1985; The Guardian Weekly de la semaine se terminant le 31 mars 1985; Jeune Afrique du 3 avril 1985; Amnesty International (Action urgente des 9 et 13 mai 1985); Communication de la Fédération syndicale mondiale; Rapport du Groupe de travail Kairos; Memorandum on Police Conduct in the Eastern Cape; 26 mars 1985, de la Black Sash; Déclarations sous serment sur la violence de la police dans la partie orientale de la province du Cap - Afrique du Sud, Kwa-Nobuhle - Uitenhage, janvier/février 1985; renseignements recueillis par des membres du Conseil provincial (Province du Cap).

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
LETTRE D'ENVOI		3
INTRODUCTION	1 - 6	4
CROSSROADS	7 - 9	5
UITENHAGE	10 - 16	5
TSAKANE	17	7
MORTS EN DETENTION	18 - 20	7
AUTRES INCIDENTS	21 - 23	8
OBSERVATIONS	24	8
CONCLUSION	25 - 26	8

LETTRE D'ENVOI

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à nos consultations de la fin du mois de mars dernier sur la situation des droits de l'homme en Afrique du Sud à l'occasion desquelles, conformément au paragraphe 16 de la résolution 1985/8 de la Commission des droits de l'homme, le Groupe d'experts avait appelé votre attention sur la grave détérioration des droits de l'homme dans ce pays.

Depuis lors, le Groupe d'experts a continué de suivre la situation et a pu constater que les pertes en vies humaines et les actes de violence et de brutalité avaient toujours la même ampleur. Le Groupe d'experts a donc décidé d'organiser une réunion d'urgence pour examiner la situation et arrêter les mesures à prendre.

La convocation, pour la première fois depuis la création du Groupe d'experts, en 1967, d'une telle réunion d'urgence montre à quel point cette situation le préoccupe. Le 14 juin 1985, le Groupe d'experts s'est donc réuni pour examiner les renseignements dont il disposait sur la situation des droits de l'homme en Afrique du Sud et étudier les divers moyens d'action disponibles.

Le Groupe d'experts a convenu que la situation exigeait des mesures exceptionnelles au nombre desquelles, dans un premier temps, la décision de vous transmettre, Monsieur le Président, le résumé ci-joint couvrant les quelques derniers mois, étant entendu qu'il s'agit d'un rapport intérimaire du Groupe d'experts à distribuer aux membres de la Commission des droits de l'homme.

Nous souhaiterions vivement qu'en votre qualité de Président vous donniez votre appui à l'initiative du Groupe d'experts aux fins de susciter la vigilance et la réaction des Etats Membres concernés à l'égard des autorités sud-africaines. En outre, veuillez considérer que la présente requête est formulée aussi en vertu du paragraphe 16 de la résolution 1985/8 de la Commission, aux fins de toute initiative qu'il vous semblera bon de prendre.

En formulant cette requête, le Groupe d'experts est convaincu que seule une action internationale pourrait valablement contribuer à mettre un terme à l'apartheid et à réduire les risques de nouvelles violences, d'effusions de sang et de brutalités.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération très distinguée.

Le Président du Groupe spécial d'experts
sur l'Afrique australe

Annan A. Cato

M. Abu Sayeed Chowdhury
Président de la
Commission des droits de l'homme

INTRODUCTION

1. Le fait de la brutalité policière est bien connu. Au fil des années, le Groupe de travail a entendu des témoignages de tortures infligées à des détenus; de fusillades aveugles; d'arrestations, même de jeunes enfants, et de violences exercées sur leur personne.
2. Un mémoire communiqué par la Black Sash contient des déclarations par écrit et sous serment, émanant d'habitants des régions touchées et attestant que des incidents comme ceux énumérés ci-dessus ne sont ni isolés, ni fictifs.
3. Le mémoire fait valoir que "pas une seule fois la véracité de ce qui s'est passé n'a été admise; pas une seule fois des regrets n'ont été exprimés, ni le caractère répréhensible de ce type de comportement reconnu. Aucune tentative n'a été faite pour demander des comptes aux coupables, qu'il était facile d'identifier... Les Noirs ont d'ores et déjà des griefs légitimes qui exigent réparation immédiate de la part du gouvernement... Au lieu de cela, la situation s'aggrave par suite de la brutalité de la police, de son irresponsabilité et du fait qu'elle n'a pas à rendre compte de ses actes". Dans son rapport, la Black Sash attribue ce sentiment d'irresponsabilité de la police au fait que celle-ci se sent soutenue ou encouragée dans son comportement par la certitude que l'opinion blanche l'appuie dans son écrasante majorité et qu'aucun châtement véritable ne s'ensuivra. Mme Helen Suzman, députée du PFP, a déclaré que "le passage à tabac dans les postes de police est la conséquence directe du sentiment qu'à la police de pouvoir faire la loi". Selon des rapports, le PFP aurait présenté au Ministre de l'intérieur (Minister of Law and Order) et au Président, M. Pieter Botha, un dossier de déclarations par écrit et sous serment faisant état d'irrégularités et de brutalités et préconisant une enquête indépendante sur le comportement de la police. Trois de ces déclarations auraient été consignées au procès-verbal des débats parlementaires. S'agissant de violences policières, le témoignage d'une femme donne la chair de poule : "La police a enfoncé la porte à coups de pied et a fouillé la maison... Les policiers ont extrait [la victime] de dessous le lit... Ils l'ont traîné derrière la maison après l'avoir frappé...". "J'ai entendu le policier blanc dire 'Tirez'!...Le policier noir l'a tué d'un coup de revolver... Par la suite, la police m'a dit qu'il était décédé". Après avoir communiqué les dossiers au ministre Le Grange, les députés du PFP ont déclaré que "l'attitude du Ministre, lorsque des affaires sont portées à son attention, semble être celle du ressentiment". Les députés ont ajouté qu'ils ne pouvaient comprendre le manque manifeste d'empressement avec lequel la police enquêtait sur les allégations de violence.
4. Pour leur part, les Sud-Africains noirs, entravés aux plans politique et économique, ont de plus en plus été amenés à manifester leur frustration. Selon un rapport, les troubles qui ont secoué le pays au cours des dix derniers mois ont fait plus de 240 victimes chez les Noirs, toutes décédées entre les mains de la police. Des milliers de personnes ont été blessées et plus de 1 100 arrêtées.
5. Du propre aveu du gouvernement, le nombre des décès, au cours des cinq derniers mois, a été très élevé. Interrogé au Parlement par M. Ken Andrew (PFP Gardens), le Ministre de l'intérieur, M. Louis Le Grange, a indiqué qu'entre le 1er janvier et le 20 avril 1985, 123 personnes avaient trouvé la mort lors des troubles survenus rien que dans la partie orientale de la province du Cap. Quatre-vingt-quatorze de ces personnes ont été tuées par la police, une par le SADF et deux par des conseillers de collectivité. Le Ministre a déclaré qu'à son avis il n'était pas dans l'intérêt public de communiquer le nom et l'âge des personnes tuées, ni la date et le lieu où les massacres avaient été perpétrés.

6. Les paragraphes qui suivent portent sur les principales régions et les autres cas où les incidents ont dégénéré en actes d'une violence et d'une brutalité peu communes.

CROSSROADS

7. Les 18 et 19 février 1985, plus de 18 personnes ont été tuées et 200 au moins blessées au cours de violents affrontements entre la police et les résidents de Crossroads. La colonie de squatters aux abords de la ville du Cap sert d'habitat à quelque 80 000 personnes qui luttent pour maintenir leur occupation sauvage. Il y a 25 ans, la police avait ouvert le feu sur des Noirs qui s'étaient rassemblés pour protester contre la législation sur les laissez-passer, dans le township de Sharpeville. Vingt-cinq ans plus tard, les lois relatives aux laissez-passer sont toujours en vigueur et il existe un lien direct entre la tragédie survenue en février à Crossroads et ces lois qui, au cours des années, ont régi les déplacements des Noirs, du berceau à la tombe. Les Sud-Africains noirs cherchent toujours à les abolir cependant que les pouvoirs publics semblent s'efforcer de les améliorer, faisant ainsi un premier pas vers une nouvelle politique d'"urbanisation cohérente des Noirs".

8. En vertu des lois qui régissent l'accès aux zones urbaines, la présence dans la région de la ville du Cap des squatters de Crossroads est illicite. Les squatters sont menacés d'évacuation forcée et vivent dans la crainte de descentes de police. Aussi, en février, leur patience a-t-elle cédé sous la tension de rumeurs selon lesquelles des plans prévoyant leur transfert dans le vaste établissement isolé de Khayelitsha, situé à plus de 20 miles de la ville du Cap, seraient sur le point d'être adoptés. Les Noirs ont déclaré inadmissibles les lois relatives aux laissez-passer bien avant que la campagne menée par le Pan-Africanist Congress en faveur de leur abolition, en mars 1960, ne débouche sur la fusillade de Sharpeville. Ces lois font aujourd'hui encore, comme il y a un quart de siècle, partie intégrante de la politique générale d'apartheid. Dans un ouvrage récent, les professeurs Herman Giliomee et Lawrence Schlemmer précisent la raison d'être de cette politique : "le contrôle de l'accès aux zones urbaines répond à une tentative de l'Etat pour maintenir en équilibre deux forces antagonistes : l'exclusion politique des Noirs et la dépendance croissante et très généralisée des Blancs à l'égard d'une main-d'oeuvre noire".

9. Toutefois, le coût de ces lois augmente, non seulement du point de vue politique et financier, mais aussi du point de vue humain, à mesure que le ressentiment des Noirs devient de plus en plus vif, que les zones rurales dans lesquelles ils sont, pour la plupart, confinés sont de plus en plus dévastées, et que l'immense armée de bureaucrates, indispensables pour gérer les lois, est de plus en plus renforcée. La violence qui a caractérisé la résistance à Crossroads et dans d'autres townships montre nettement combien il est urgent et nécessaire de substituer au contrôle de l'accès aux zones urbaines et au système de lois relatives aux laissez-passer une politique d'urbanisation viable de la population noire. Il ne fait pas de doute que c'est la colère suscitée par le maintien desdites lois qui est à l'origine des troubles de Crossroads.

UITENHAGE

10. Uitenhage, située à 20 miles de Port Elizabeth, est la plus grande ville de la région orientale de la province du Cap. Le 21 mars 1985, vingt-cinq ans, jour pour jour, après le massacre de plus de 69 Sud-Africains noirs par les forces de sécurité dans le Township de Sharpeville, la police a, selon ses propres dires, tué 19 personnes. Selon des témoins, les victimes auraient été bien plus nombreuses. Dans les jours qui ont suivi, d'autres incidents, survenus çà et là, ont coûté la vie à 20 autres personnes au moins.

11. Les tentatives du Gouvernement sud-africain pour imputer ces fusillades à une manifestation isolée, d'indiscipline policière et les explications fournies par la police elle-même ont ouvert la boîte de Pandore des controverses. Le Ministre de l'intérieur a tout d'abord indiqué au Parlement que 4 000 manifestants noirs avaient provoqué le tir. Les manifestants, a-t-il déclaré, avaient menacé de marcher vers les quartiers blancs de la ville. Mais le récit des témoins oculaires diffère et inflige, pour l'essentiel, un démenti à la version du Ministre. Mme Helen Suzman, députée du PFP, qui s'est rendue sur les lieux du massacre de Langa, a déclaré que "l'impression que nous avons recueillie, auprès de chaque source que nous avons interrogée, est qu'il s'agissait bien d'une marche pacifique et qu'une action de la police ne s'imposait aucunement". Selon des témoins, des milliers de personnes se seraient rassemblées pour monter à bord de cars et se rendre de Langa à Kwanobuhle, aux funérailles d'un activiste noir tué dans une échauffourée avec la police quelques jours plus tôt.

12. Les autorités, qui craignaient des troubles, non seulement parce que c'était l'anniversaire du massacre de Sharpeville, mais aussi en raison de l'agitation qui régnait dans le township à propos d'un ensemble de griefs bien connus, avaient interdit tout cortège funèbre. Après avoir ordonné à toutes les personnes de descendre des véhicules, la police a, selon des témoins, ouvert le feu avec des fusils automatiques, des pistolets et des fusils de chasse à bout portant. Un homme, dans la foule, qui se précipitait vers un abri, se rappelle la scène d'horreur de corps qui s'affaissaient et de blessés qui gisaient au sol "en gémissant et en se tordant de douleur".

13. Les pancartes que portaient les personnes assistant aux obsèques des victimes illustrent la tragédie, la cruauté et l'insanité du comportement de la police lors du bain de sang de Langa. Une pancarte, poignante entre toutes, portait la simple interrogation : "Pourquoi ?". L'une des plus caractéristiques représentait un homme en uniforme et casqué en train de tirer au fusil automatique, et elle portait l'inscription "Le massacre d'Uitenhage". On remarquait aussi un enfant qui marchait en tête du premier des 27 cercueils et qui portait une croix blanche avec l'épitaphe : "Zola Jantjies, 18.3.1985, âgé de 16 ans".

14. S'adressant à l'assistance, lors des funérailles, le Dr Allan Boesak, Président de l'Alliance mondiale des Eglises réformées, a repris à son compte les allégations faites par d'autres orateurs à la cérémonie, selon lesquelles 43 et non pas 19 personnes auraient trouvé la mort à Langa. Il a dit que ce qui s'y était passé n'avait pas été un accident, mais la conséquence inéluctable du mépris des droits de l'homme. "Il faut s'attendre à cela, dès lors qu'un gouvernement gouverne à la pointe des baïonnettes et non avec l'assentiment de la population ... Uitenhage est à l'image de notre nation", a-t-il ajouté.

15. La coïncidence macabre, en l'espace de 25 ans, du massacre de Langa avec celui de Sharpeville, n'est pas vraiment d'une importance majeure. Ce qui importe, c'est le fait vraiment choquant qu'hormis la date, le massacre de Langa n'ait rien d'exceptionnel. En effet, ce qui s'est passé le 21 mars 1985 aurait pu se passer quelques jours plus tôt ou quelques jours plus tard. Ce qui s'est passé le 21 mars se produit quotidiennement en Afrique du Sud. Le député de l'opposition Alex Boraine, exposant la situation dans la partie orientale de la province du Cap, a déclaré "Il ne se passe guère de jour sans que quelqu'un soit tué quelque part". L'évêque Desmond Tutu, reprochant au gouvernement de ne pas avoir su mettre en oeuvre des méthodes efficaces pour maîtriser l'agitation, a affirmé que la nation s'était refusée à l'évidence d'une situation qui coûtait maintenant une vie humaine au moins par jour. Et John Dugard, professeur de droit à l'université Witwaters de Johannesburg, de soutenir que la région orientale de la province du Cap était tout simplement un pays soumis à une gestapo.

"Le Président", a-t-il déclaré, "ne contrôle pas la police, qui est livrée à elle-même". Il semblerait que la mort singulière mais quotidienne sous les balles de la police sud-africaine n'émeuve personne, et si l'Afrique du Sud se porte mal après Langa, elle ne se portait certainement pas mieux avant, pour ceux qui voulaient bien s'en rendre compte.

16. Le gouvernement a institué une commission d'enquête, présidée par le juge Kannemeyer et chargée d'enquêter sur le massacre de Langa, qui a présenté son rapport.

TSAKANE

17. Le mercredi 9 mai 1985, on apprenait que le township noir de Tsakane était entièrement coupé du monde. Cet incident est survenu à l'issue d'une période qualifiée de "violence intensive noire". Au cours de batailles de rues entre travailleurs migrants et résidents noirs locaux, onze personnes auraient trouvé la mort. La police a attribué l'affrontement à des rivalités entre groupes tribaux - qui auraient été composés essentiellement de travailleurs migrants zoulous et xhosas, d'une part, et de résidents locaux noirs, d'autre part. Les résidents de Tsakane auraient exigé que les travailleurs migrants quittent le township. Toutefois, des résidents, désireux de garder l'anonymat par crainte de représailles, ont opposé un démenti à ces affirmations et soutenu que l'affrontement était imputable à des divergences de vues sur la manière de tenir tête à la domination de la minorité blanche.

MORTS EN DETENTION

18. Le 5 mai 1985, un dirigeant étudiant, Siphon Mutsi, âgé de 20 ans, est décédé alors qu'il était en garde à vue à Odendaalsrus, dans l'Etat libre d'Orange, où il avait été arrêté le 4 mai 1985. Selon les premiers rapports de la police, Mutsi aurait eu une crise d'épilepsie et serait tombé à la renverse au moment des formalités d'écrou. Cependant, d'autres personnes présentes au poste de police affirment qu'il aurait été torturé par la police et qu'on aurait vu un agent lui porter des coups de pied à la tête alors qu'il gisait au sol, menottes aux mains. Siphon Mutsi a été admis dans un hôpital local avec des blessures à la tête. Il a ensuite été transféré à l'hôpital Pelonomi de Bloemfontein, où son décès fut constaté à son admission. Selon un médecin légiste indépendant, qui a procédé à l'autopsie de Mutsi, celui-ci présentait des lésions cérébrales, mais aucun signe d'épilepsie. La police a déclaré qu'elle avait ordonné "d'urgence une enquête sur le décès".

19. On sait que la cause de décès la plus fréquemment invoquée en cas de décès d'une personne commise à la garde du service de sécurité est le "suicide par pendaison". En une seule circonstance, un agent du service de sécurité a été reconnu coupable du décès d'un détenu. C'était en 1983, après qu'un détenu ait été abattu dans un poste de police de Soweto. Le policier a été condamné à une peine de dix ans de détention.

20. Le 6 mai 1985, l'Union des travailleurs de l'industrie chimique (Chemical Workers Industrial Union) a annoncé le décès d'un dirigeant syndical sud-africain, M. Andries Raditsela. Le siège de la police de Pretoria a confirmé ce décès. M. Raditsela, qui était employé à l'usine de produits industriels Dunlop de Benoni, était délégué syndical principal de l'Union et membre du Conseil exécutif de la Fédération des syndicats sud-africains (FOSATU). Dans une déclaration, l'Union des travailleurs de l'industrie chimique a précisé que M. Raditsela était décédé de blessures à la tête, au service neurologique de l'hôpital Baragwanath, près de Soweto. Il est affirmé qu'il aurait subi des violences de la part de la police. Un représentant syndical a déclaré qu'au moment de son arrestation, le samedi 4 mai 1985,

par des policiers en tenue de camouflage, en dehors de son domicile, dans le township de Tsakane, M. Raditsela était en bonne santé. Après son arrestation, il a été inculpé en vertu de la loi sur la sécurité intérieure, mais les accusations portées contre lui ont été retirées le lundi suivant, quelques heures seulement avant son décès.

AUTRES INCIDENTS

21. Le 22 janvier 1985, M. William Kratshi, cadre du comité rural de l'UDF de Beaufort West, a été abattu par la police, qui aurait tenté de l'arrêter à propos d'une fusillade survenue le samedi 19 janvier 1985.
22. Le 11 avril 1985, on apprenait que deux Noirs seraient morts à Port Elizabeth, dans le cadre des troubles qui duraient dans la partie orientale de la province du Cap.
23. Pendant le week-end du 12 au 14 avril 1985, sept personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées lorsque la police a tiré sur une foule de 10 000 Noirs qui assistaient à un enterrement dans le township de Zwide de Port Elizabeth. Durant cette période, des violences se seraient également produites dans des townships de la région de Port Elizabeth, à Uitenhage, Adelaïde, Addo, Cradock, Grahamstown, Bedford et Kimberly, ainsi que dans la région du Reef, à Soweto et à Daveyton.

OBSERVATIONS

24. M. Ray Smart, porte-parole principal du PFP pour les questions noires, a déclaré, durant le débat sur le budget en avril 1985, qu'il ne fallait aucunement s'étonner de l'agitation qui balayait l'Afrique du Sud. Il a appelé de ses vœux un climat propice à la négociation effective d'une nouvelle constitution, seul moyen de répondre aux aspirations de tous les Sud-Africains. A sa première conférence nationale, tenue dans le township de West Rand d'Azaadville, l'UDF a réclaté l'abolition de toutes les lois relatives aux zones de groupes; la dissolution des bantoustans - afin de garantir la citoyenneté à toutes les personnes vivant à l'intérieur des frontières sud-africaines; la création d'un système unifié d'éducation; l'abrogation de la législation sur les laissez-passer et des autres restrictions apportées au droit de circuler librement; et la dissolution du SADF et du SAP ainsi que des autres appareils de répression. Toute autre tentative de réforme qui ne tiendrait pas compte de ces éléments serait privée de sens, et toute hésitation de la part du gouvernement à proposer aux Noirs une transaction politique raisonnable ne ferait qu'engendrer un nouveau cycle de violence. C'est peut-être dans un dessin satirique du Johannesburg Star que cette crainte trouve son expression la plus obsédante. Le dessin montre trois tombes. La première porte l'épithaphe "Sharpeville 1960"; la deuxième l'épithaphe "Uitenhage 1985"; et la troisième l'épithaphe "prenez garde à cette concession".

CONCLUSION

25. A l'appel au dialogue et à la négociation avec les dirigeants authentiques du pays ont répondu les assassinats, les violences, les détentions et les vexations.
26. Le Groupe spécial d'experts est d'avis qu'en raison de leur gravité et de leur cruauté, les événements décrits dans les paragraphes qui précèdent devraient être examinés de façon approfondie dans le cadre du mandat qui lui a été confié. Il demeure convaincu que les événements survenus récemment en Afrique du Sud prouvent que l'apartheid continue d'être appliqué dans toutes ses manifestations cruelles. Il s'attend donc que la communauté internationale prenne les mesures courageuses et décisives qui s'imposent pour éliminer l'apartheid.